

| | | |
|---|---|-----------------|
|  | Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09 | Département |
| | | CALVADOS |
| | | Canton |
| | | CAEN XVI |
| MAISON DE RETRAITE/EHPAD ET CRECHE « LE JARDIN D'ELSA » - ERP N° E 341 00148 000 - POURSUITE D'EXPLOITATION ARRETE N° 2024/070 | | |

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU l'article R. 123.48 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP ;
VU les arrêtés des 19 novembre 2001, 21 juin 1982 et 4 juin 1982 modifiés, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP de types J avec hébergement/N/R ;
VU le classement de l'établissement en 3^{ème} catégorie, types Jsom/R ;
VU l'avis favorable émis le 5 mars 2024 par la commission de sécurité de l'arrondissement de Caen qui a procédé à l'examen du rapport du groupe de visite de l'établissement en date du 20 février 2024 ; |

CONSIDERANT que la Mutualité Française Normandie peut poursuivre l'exploitation de l'EHPAD et de la Crèche « Le Jardin d'Elsa » en toute quiétude ;

ARRETE

- Article 1 :** La Mutualité Française Normandie est autorisée à poursuivre l'exploitation de l'établissement accueillant l'EHPAD et la Crèche « Le Jardin d'Elsa » situé 4 rue Elsa Triolet à IFS suite à la visite périodique de l'établissement effectuée par la commission de sécurité de l'arrondissement de Caen en date du 20 février 2024.
- Article 2 :** L'exploitant devra cependant se conformer aux prescriptions particulières jointes au procès-verbal de la commission de sécurité de l'arrondissement de Caen.
- Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Préfet du Calvados ;
 - Monsieur le Président de la commission de sécurité de l'arrondissement de Caen ;
 - La Mutualité Française Normandie ;
 - Madame BECQ-POINSSONNET – Directrice.
 - La Police Municipale d'Ifs. |

Fait à Ifs, le 12 mars 2024



Le Maire,

Michel BASTARD

Accusé de réception en préfecture
014-211403415-20240312-2024-070-AR
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de dépôt en préfecture : 20/03/2024